

Formulaire de tarification

- A. Les taux sont indiqués en dollars canadiens, et excluent toutes les taxes applicables.
- B. Les tarifs proposés par le soumissionnaire doivent inclure toute la main-d'œuvre, les matériaux, les frais généraux et autres frais, y compris tous les frais ou les autres charges exigés par la loi, ainsi que l'assurance. Le taux quotidien tout compris et les autres dépenses incluses dans la tarification ci-dessous doivent inclure le coût total estimé de toutes les dépenses supplémentaires qui doivent être engagées pour les travaux décrits dans l'énoncé des travaux.
- C. Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères financiers obligatoires inscrits dans le tableau inséré ci-dessous. Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères financiers obligatoires seront déclarées non recevables.
- D. La proposition financière doit être soumise à l'aide de l'Annexe C — Formulaire de tarification.
- E. Les soumissionnaires doivent présenter leur offre financière en fonds canadiens et conformément au formulaire de tarification fourni. Le soumissionnaire doit remplir le barème de prix et l'inclure comme pièce jointe distincte dans la soumission électronique de l'offre et l'indiquer clairement comme « proposition de prix », comme le prévoit la section 1.0 du document principal de la DP.
- F. Le taux quotidien tout compris proposé par le soumissionnaire en réponse à une demande de propositions et pour le contrat subséquent s'appliquera là où les travaux seront effectués au Canada, selon les précisions de la demande de propositions et le contrat subséquent.
- G. Le CNRC ne paiera pas les frais de déplacement ni le temps passé sur le site principal du projet à Montréal. Les soumissionnaires qui prévoient de tels déplacements doivent incorporer ces coûts dans leurs tarifs indiqués à la clause B ci-dessus.
- H. Si le CNRC exige un déplacement du site principal du projet vers d'autres sites du CNRC, ce déplacement sera préapprouvé par le représentant du client et les frais de déplacement seront remboursés conformément à la politique du CNRC, qui peut être modifiée de temps à autre. Les soumissionnaires peuvent contacter le CNRC pour obtenir les tarifs applicables.
- I. Une journée de travail normale est de 8 heures.
- J. Aux fins de l'évaluation des prix, les soumissionnaires sont invités à répondre aux critères ci-dessous.
- Les soumissionnaires sont invités à soumettre les tarifs de leur proposition dans le tableau suivant.
 - Les soumissionnaires doivent préciser la catégorie de membres de l'équipe. Cette catégorie indique le niveau des ressources proposées (p. ex., directeur général, directeur, gestionnaire, expert en la matière, etc.).

